



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 07252

Numéro SIREN : 817 485 980

Nom ou dénomination : A.I FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2017 sous le numéro de dépôt B2017/036333

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFRP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire soumis le 30/09/2017 A fin du Cofin. général des impôts		Désignation de l'entreprise		AI FINANCES		Neant		Exercice N clos le		2017				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		038										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210								
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214								
		Services *		217		218								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
	Production immobilisée *					224								
	Subventions d'exploitations reçues					226								
	Autres produits					230								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)											232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234								
	Variation de stocks (marchandises) *					235								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240								
	Autres charges externes *	(dont crédit-bail, - mobilier, - immobilier)				242		4 850						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle GIE et CVAE)		243		244		1 59						
	Rémunérations du personnel *					250								
	Charges sociales (cf. annexe 380)					252								
	Dotations aux amortissements *					254								
	Dotations aux provisions					256								
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		258		260								
Total des charges d'exploitation (II)											262		5 018	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											278		(5 018)	
Produits financiers (III)		280		39 210		Charges financières (V)		294		42 494				
Produits exceptionnels (IV)								281						
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies), dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies D))		347				350						
Impôt sur les bénéfices *		(VII)						355						
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)											310		(8 303)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314		8 303				
Régularisation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316								
	Amortissements excédentaires (art. 39 4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318								
	Provisions non déductibles *					322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324								
	Droits *, dont intérêts exonérés, taxes des spectacles d'associés	347		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyers d'usage			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 bis D))	249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44 octies)	986		ZPIU-TE (44 octies et art. 43 A)	987			982						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		RII (44 octies A)	989									
	ZIRP (44, terdecies)	127		ZIRP (44, quinquies bis)	138									
	Bassins d'emploi, à redynamiser (art. 44 quinquies bis)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 43, terdecies)	240									
	ZFA (44, quinquies bis)	345		Investissements outre-mer	314			350						
	Crédence due au report en arrière du déficit				346									
	Déduction exceptionnelle (art. 39 octies)				695									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS											552		354	8 303
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					359								
	Déficits antérieurs reportables *	(dont imputés sur le résultat)						360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS											570		372	8 303

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 13 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 474 427,20 E.

Le résultat net comptable est une perte de 8 302,96 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Créances : elles sont évaluées au coût historique. Une dépréciation est comptabilisée en présence d'une perte de valeur.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire composé de 870 obligations d'un montant unitaire de 500 euros.

Prix de remboursement au pair.

Durée : 18 mois.

Date de jouissance : 18 janvier 2016.

Intérêts : 10 % l'an

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances = 474 263 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	474 263	474 263	
TOTAL	474 263	474 263	

Produits à recevoir par postes du bilan = 39 210 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	39 210
Disponibilités	
TOTAL	39 210

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis	1000	1,00	1 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1,00	1 000

Etat des dettes = 481 730 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	435 036	435 036		
Dettes financières diverses	42 494	42 494		
Fournisseurs	4 200	4 200		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	481 730	481 730		

Charges à payer par postes du bilan = 4 236 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	36
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 200
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 236

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Autres informations relatives au compte de résultat***

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 39 210 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Debit.cred.div.prod.(468700)	39 210
TOTAL	39 210

Charges à payer = 4 236 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banques interets cou(518600)	36
TOTAL	36

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(408100)	4 200
TOTAL	4 200

A.I FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 41, rue Garibaldi, 69006 LYON
817 485 980 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à
- 8 303 euros de la manière suivante :

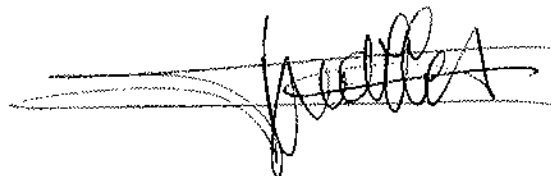
Perte de l'exercice : -8 303 euros

Au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à -8 303 euros

L'associée unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Elle devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Muller', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

AI FINANCES

Société par Actions Simplifiée

41, rue Garibaldi
69006 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AI FINANCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société a émis un emprunt obligataire tel que décrit dans la note « autres éléments significatifs de l'exercice ».

Nous avons apprécié le caractère approprié de la comptabilisation de cet emprunt et de la prise en compte des intérêts courus.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

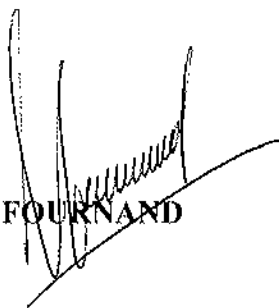
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 13 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes



Y.FOURNAND